

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

TOUS LES LAISSEZ-PASSER (BILLETS ET ABONNEMENTS) SONT PERSONNELS, INCESSIBLES, NON TRANSFÉRABLES ET NON REMBOURSABLES.

➤ **Reconnaissance des risques et acceptation**

Quiconque se procure un laissez-passer de Bromont, montagne d'expériences reconnaît que les sports de glisse, le vélo de montagne, les activités aquatiques ou en montagne de même que l'utilisation des remontées mécaniques comportent des dangers inhérents, peu importe son niveau d'habileté. Le client libère et exonère **SkiBromont.com, S.E.C.**, ses propriétaires, actionnaires, administrateurs, agents et employés, de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, à l'égard de tout **DOMMAGE(S) MATÉRIEL OU CORPOREL**, blessure(s) et/ou décès qui lui serait causé ou qui serait causé à quelque personne ou bien que ce soit pour quelque raison que ce soit. Il assume personnellement l'entière responsabilité de tous lesdits dommages et/ou blessures et/ou décès et convient d'indemniser **SkiBromont.com, S.E.C.** et toutes les personnes ci-dessus mentionnées de toute réclamation qui pourrait être formulée contre l'une ou plusieurs d'entre elles.

➤ **Mesures préventives Covid-19 à respecter**

Bromont, montagne d'expériences s'engage à mettre en place l'ensemble des moyens permettant aux détenteurs d'effectuer une visite sécuritaire. Tout individu ou groupe d'individus ne respectant pas l'une des consignes relatives aux mesures sanitaires mises en place par la station devra quitter les lieux à la demande du personnel.

En tant que détenteur, j'atteste prendre connaissance des mesures préventives à respecter qui sont présentées sur le site web de Bromont, montagne d'expériences avant une visite à la station : <https://www.bromontmontagne.com/mesures-preventives-covid-19/?act=2>.

PASSEPORT VACCINAL

Le passeport vaccinal (pour les 13 ans et +) accompagné d'une preuve d'identité officielle, est obligatoire pour prendre les remontées mécaniques à Bromont, montagne d'expériences jusqu'au 11 mars 2022 inclusivement. Il pourrait être redemandé ultérieurement selon les exigences de la Santé publique et un décret gouvernemental. Les gens qui ne résident pas au Québec doivent présenter une preuve d'identité avec photo et adresse hors Québec, ainsi que la preuve de vaccination officielle fournie par leur pays ou province canadienne.

Le détenteur d'un abonnement, d'une carte Apex ou d'un billet journalier doit présenter son passeport vaccinal et sa preuve d'identité officielle sur simple demande d'un employé. Le détenteur comprend qu'une fausse déclaration engendra la perte de son droit d'accès pour la saison sans préavis, ni remboursement.

➤ **Dépôt légal**

Un dépôt remboursable de 5 \$ (TPS et TVQ non applicables) pourrait être demandé au client n'étant pas déjà détenteur d'une carte rechargeable de Bromont, montagne d'expériences pour des produits de billetterie ou d'abonnement. Le dépôt sera remboursé lorsque la carte sera rapportée en bon état dans l'un des points de service de la montagne.

En cas **d'oubli, de perte ou de vol** de la carte, un nouveau laissez-passer pourra être émis au comptoir du Service à la clientèle, moyennant des frais de 10 \$ taxes incluses, en excluant le dépôt de 5 \$.

➤ **Laissez-passer familial ou achat groupé**

Le payeur s'engage à informer tous les membres de sa famille ou de son groupe des termes et des conditions du présent document et des obligations les incombant. Les membres inscrits à un abonnement familial ou groupé ne peuvent être modifiés après l'achat.

➤ **Usage du laissez-passer**

Le détenteur reconnaît que le laissez-passer ne doit être utilisé que pour son usage personnel et que tout autre usage peut entraîner des conséquences graves, allant de l'annulation définitive du laissez-passer à la poursuite criminelle de laquelle peut découler une amende ou une peine d'emprisonnement d'une période maximale de deux (2) ans (« fraude », article 380 du Code criminel). Des photos sont prises aux tourniquets des remontées mécaniques et à l'entrée du parc aquatique pour permettre de contrôler l'identité des détenteurs.

➤ **Délit**

Le détenteur **pris en faute** d'un délit sur le territoire de *SkiBromont.com, S.E.C.* pourrait voir son laissez-passer suspendu ou résilié sans avis ni remboursement (par exemple : un détenteur surpris à commettre un vol ou à prêter son laissez-passer). *SkiBromont.com, S.E.C.* se réserve également le pouvoir décisionnel d'imposer une amende. Tout laissez-passer émis demeure la propriété de *SkiBromont.com, S.E.C.* et oblige le détenteur à remettre sa carte à la station sur simple demande.

➤ **Modification à l'horaire**

SkiBromont.com, S.E.C. se réserve le droit de modifier son horaire et de fermer, en totalité ou en partie, sans préavis, ses installations, ses activités, ou son site, selon la température, l'achalandage, Gestion de la demande de Puissance (GDP) ou toute autre raison.

➤ **Responsabilité / Sécurité**

Le détenteur assume l'entière responsabilité pour tout dommage de toute nature résultant du non-respect des **règlements et des consignes de sécurité** en vigueur et libère et exonère *SkiBromont.com, S.E.C.* pour tout dommage relié à de tels manquements.

----- SKI

Sport de glisse

Sont considérés comme sports de glisse : ski, ski de randonnée, planche à neige, télémark ou toute autre discipline s'y apparentant pouvant être pratiquée sur la montagne.

* La raquette en montagne est autorisée et aux risques du client.

➤ **Port du casque**

Le port du casque est fortement recommandé par toutes les autorités et tous les services de la station. Il est toutefois obligatoire dans les parcs à neige.

➤ **Code de conduite en montagne**

Adopté en vertu de la Loi sur la Sécurité dans les Sports, le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse.

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.

2. Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
4. Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
5. Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement de glisse.
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
8. Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors-piste ou sur des pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont vous devez être conscient. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres.

Vous devez respecter toute autre règle, signalisation ou balisage mis en place par la station.

➤ **Risques et dangers inhérents**

Les éléments suivants constituent, entre autres, et non limitativement, des risques et des dangers inhérents auxquels le client doit porter toute son attention :

1. Les conditions climatiques changeantes;
2. Les changements dans le degré d'inclinaison de la pente;
3. Toute condition naturelle de la montagne telle que la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches de même que tout autre obstacle naturel;
4. La présence de glace et de plaques de glace en surface et sous la surface; les conditions de neige ou de glace en surface et sous la surface; tout changement aux conditions de la surface skiable;
5. Toute collision avec un autre skieur / planchiste ou toute autre personne;
6. La présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisées dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments;
7. L'utilisation des remontées mécaniques;
8. La présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien de pistes, de véhicules d'urgence de même que l'équipement de fabrication de neige.

➤ **Validité des laissez-passer**

Le détenteur prend connaissance des **périodes de ski permises par son laissez-passer** (page suivante). Toute personne prise à skier en dehors des périodes permises sera passible d'une suspension ou d'une amende.

ABONNEMENTS	
TOUT TEMPS	Valide tous les jours, de l'ouverture à la fermeture.
ZÉNITH	<p>*Lors de la vente du printemps 2022, ce produit sera valide selon ses validités régulières pour la fin de saison 2021-2022.</p> <p>Valide du lundi au vendredi, de l'ouverture à la fermeture, et les week-ends dès 12 h.</p> <p>Exceptions – Valide à partir de 12 h :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les jours de la période des Fêtes (26 décembre 2022 au 8 janvier 2023). • Durant les 5 jours de la semaine de relâche de la Rive-Sud 2023; <p>Bonis – Valide tous les jours, de l'ouverture à la fermeture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du début de la saison jusqu'au 25 décembre; • Printemps 2023 - Valide en tout temps dès la fermeture du ski de soirée.
PRESQUE TOUT TEMPS	<p>*Lors de la vente du printemps 2022, ce produit sera valide selon ses validités régulières pour la fin de saison 2021-2022.</p> <p>Valide du lundi au vendredi, de l'ouverture à la fermeture, et les week-ends dès 15 h.</p> <p>Exceptions – Valide à partir de 15 h :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les jours de la période des Fêtes (26 décembre 2022 au 8 janvier 2023). • Durant les 5 jours de la semaine de relâche de la Rive-Sud 2023; <p>Bonis – Valide tous les jours, de l'ouverture à la fermeture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Printemps 2023 - Valide en tout temps dès la fermeture du ski de soirée.
7 SOIRS	<p>Valide tous les jours, de 17 h à la fermeture et ce, jusqu'à la fin du ski de soirée.</p> <p>Exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de ski de soirée le 24 décembre. <p>Boni :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Printemps 2023 - Valide de jour dès la fermeture du ski de soirée.
SEMAINE MAX	<p>Valide du lundi au vendredi, de l'ouverture à la fermeture toute la saison.</p> <p>Exceptions – Valide à partir de 17 h :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pendant le temps des Fêtes (26 décembre 2022 au 8 janvier 2023); • Pendant la semaine de relâche de la Rive-Sud 2023.
M2J	<p>Valide du mardi au jeudi, de l'ouverture à la fermeture toute la saison.</p> <p>Exceptions – Non valide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pendant la période des Fêtes (26 décembre 2022 au 8 janvier 2023); • Pendant la semaine de relâche de la Rive-Sud 2023.
MONT SOLEIL	<p>Valide tous les jours, de l'ouverture à la fermeture, sur le versant Mont Soleil (remontées N°1 et N°2).</p> <p>Valide sur le Mont Brome dès la fermeture définitive du Mont Soleil en fin de saison 2022-2023.</p>
CARTE MULTIBILLETS	
CARTE APEX	<p>Carte comprenant 2 à 8 billets valides en tout temps sans aucune restriction pour la saison en cours.</p> <p>Carte individuelle non transférable.</p> <p>Crédit applicable pour l'achat d'un laissez-passer.</p>
<p><i>Pour plus d'information sur les validités des laissez-passer, rendez-vous au Service à la clientèle ou consultez le SKIBROMONT.COM.</i></p>	

➤ **ÉCOLE DE SKI**

Les seules **leçons de ski ou de planche autorisées sur la montagne** sont celles vendues et inscrites par l'École de ski de **SkiBromont.com, S.E.C.** Toute personne intéressée à offrir des leçons sur la montagne doit avoir préalablement reçu l'autorisation des autorités concernées de la station. Toute personne prise sur le fait de contrevenir à cette règle ou faisant l'objet de témoignages de clients et/ou d'employés en ce sens pourra se voir refuser l'achat de laissez-passer ou confisquer celui en vigueur.

Laissez-passer

Les laissez-passer ne sont pas inclus dans le prix des leçons (sauf pour l'ini-ski, l'ini-surf, le défi-ski et le défi-surf). L'élève est responsable d'avoir un laissez-passer valide pour la durée de son (ses) cours.

Cours de groupe

Le nombre d'élèves par groupe est approximatif. Aucun remboursement possible une fois la série de cours commencée. En cas d'absence de l'élève, la leçon est perdue.

Responsabilité de l'élève ou de son parent / tuteur / responsable

L'élève ou son parent/tuteur/responsable a la responsabilité de s'assurer que l'équipement utilisé est adéquat, sécuritaire et en bon état. Il doit également divulguer à l'école et au moniteur toute condition médicale préexistante de l'élève susceptible d'avoir un impact sur la pratique du ski/télémark/planche à neige. Le port du casque est recommandé par l'école de ski.

Responsabilité de l'élève

L'élève doit respecter les consignes reçues du moniteur et respecter en tout temps le Code de conduite en montagne.

Supervision

Le client reconnaît que les sports de glisse se pratiquent sur une grande superficie ce qui implique que le moniteur n'est pas à proximité de son/ses élève(s) à tout moment et qu'il ne peut intervenir directement en tout temps.

Dans le cadre d'un cours de groupe ou semi-privé, l'attention du moniteur est divisée entre les élèves. Le moniteur ne peut porter son attention sur un élève en particulier en tout temps. L'élève pourrait par ailleurs être amené à emprunter les remontées mécaniques sans la présence de son moniteur dans la même chaise (coordination à l'embarquement).

Report de leçons privées, semi-privées ou initiations

L'élève ou son parent/tuteur/responsable est responsable de reporter sa leçon avant 7 h le matin du cours en composant le 1 866 276-6668, poste 2701.

Aucun remboursement ou crédit pour leçon privée ou cours d'initiation.

Reconnaissance des risques et acceptation

L'élève ou son parent/tuteur/responsable accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant des risques ou dangers inhérents et accepte de libérer et exonérer le moniteur, l'École de ski, la station, ses employés, officiers, représentants et administrateurs de toute responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel pouvant en découler.

➤ **LOCATION D'ÉQUIPEMENT**

Le client déclare que **SkiBromont.com, S.E.C.** lui a bien expliqué le fonctionnement de l'équipement qui fait l'objet de la présente et qu'il en comprend le mode de fonctionnement et d'utilisation.

Renseignements fournis

Le client garantit la véracité des renseignements qu'il a transmis à **SkiBromont.com, S.E.C.** permettant d'ajuster convenablement l'équipement, notamment sa taille, son poids, son âge et son niveau de compétence et d'expérience.

Dépôt (location de skis haute-performances seulement)

Le client s'engage à faire un dépôt de 500 \$ pour toute location de skis haute-performances.

Fixations

Le client assume la responsabilité de vérifier que les indicateurs visuels sur ses fixations correspondent aux tensions indiquées au contrat de location. Il s'engage à ne pas toucher à l'ajustement de tension des fixations.

Il reconnaît et accepte que l'ensemble de ski-chaussure-fixation puisse ne pas se déclencher systématiquement ou en toutes circonstances et il reconnaît avoir été dûment informé qu'il est impossible de prévoir chaque situation qui entraînera ou non le déclenchement du mécanisme. Le client renonce à toute garantie de sécurité, légale ou conventionnelle, concernant l'équipement et/ou tout dommage dont celui-ci pourrait être la cause.

Utilisation, modification, entretien ou réparation du matériel loué

Le client s'engage à n'utiliser l'équipement qu'à des fins normales et habituelles auxquelles celui-ci est destiné et pour aucune autre fin. Il s'engage également à ne faire ni autoriser quelque personne que ce soit autre que le personnel autorisé de **SkiBromont.com, S.E.C.** à faire quelconque modification, entretien ou réparation à l'équipement, sauf en cas d'urgence. Il s'engage à être le seul utilisateur de l'équipement et à ne pas permettre ni tolérer que l'équipement soit utilisé par quelque autre personne. Le client s'engage à ne pas modifier les réglages techniques.

Bris et dommages sur l'équipement loué

Dans l'éventualité où l'équipement loué ou toute pièce ou partie de celui-ci était endommagé ou n'était pas en bon état pour quelque raison que ce soit, au moment du retour de l'équipement à **SkiBromont.com, S.E.C.**, le client s'engage à assumer tous les frais de réparation, d'entretien et/ou de nettoyage requis pour remettre ledit équipement et toutes lesdites parties et/ou pièces en bon état d'entretien, de réparation et de fonctionnement. Si l'équipement n'est pas réparable, il s'engage alors à payer les montants aux prix de détail mentionnés plus bas.

Le client renonce à toute garantie de sécurité, légale ou conventionnelle, concernant l'équipement et/ou tout dommage dont celui-ci pourrait être la cause.

Valeur de remplacement de l'équipement de location

Skis alpins et fixations	400 \$
Planche à neige et fixations	500 \$
Bâtons	20 \$
Skis démos et fixations	800 \$
Bottes de ski ou bottes de planche	200 \$
Raquettes	70\$
Skis de randonnée alpine et fixations	900\$
Peaux de randonnée alpine	100\$

Tous les prix sont affichés taxes en sus

De plus, dans tous les cas, le tarif quotidien de location continuera de s'appliquer, sous réserve de tous les autres droits et recours de **SkiBromont.com, S.E.C.**, tant et aussi longtemps que l'équipement et toutes les pièces et parties de celui-ci n'auront pas été retournés en bon état d'entretien et de réparation.

Intérêt

Toutes les sommes dues à **SkiBromont.com, S.E.C.** porteront intérêt, à compter de la date de leur échéance, à un taux de 19,6% l'an (1,5% par mois), calculé et composé mensuellement.

Reconnaissance des risques et acceptation

Le client déclare être pleinement conscient des risques que présente le sport auquel cet équipement est destiné. Le client dégage et s'engage à tenir indemne **SkiBromont.com, S.E.C.**, ses propriétaires, actionnaires, administrateurs, agents et employés, de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, à l'égard de tout dommage (matériel ou corporel), blessure(s) et/ou décès qui lui serait causé ou qui serait causé à quelque personne ou bien que ce soit pour quelque raison que ce soit y compris, sans s'y limiter, par suite de négligence, du choix, du montage, de l'entretien, du réglage et/ou de l'utilisation de l'équipement loué. Il assume personnellement l'entière responsabilité de tous lesdits dommages et/ou blessures et/ou décès et convient d'indemniser **SkiBromont.com, S.E.C.** et toutes les personnes ci-dessus mentionnées de toute réclamation qui pourrait être formulée contre l'une ou plusieurs d'entre elles.

----- VÉLO DE MONTAGNE

➤ **Orages et intempéries**

En cas d'orage, toutes les activités sont fermées pour une durée minimale de 30 minutes après le dernier coup de tonnerre. En cas de météo défavorable rendant les conditions dangereuses, la montagne pourrait cesser ses activités pour une durée indéterminée, et ce, sans préavis.

➤ **Code de conduite en vélo de montagne**

1. Le port du casque est obligatoire.
2. Le client doit marcher à côté de son vélo dès qu'il accède au niveau du chalet principal.
3. Il est conseillé de ne jamais s'aventurer **seul** dans la montagne.
4. Il est toujours préférable d'effectuer une inspection complète du vélo avant son utilisation.
5. Toujours respecter la signalisation et les avertissements et ne jamais s'aventurer hors sentiers ou sur des sentiers fermés.
6. Toute règle et/ou signalisation émise dans le cadre d'activités particulières et délimitées par **SkiBromont.com, S.E.C.** doit être respectée en tout temps.

➤ **ÉCOLE DE VÉLO**

Les seules **leçons de vélo autorisées sur la montagne** sont celles vendues et inscrites par l'École de vélo de **SkiBromont.com, S.E.C.** Toute personne intéressée à offrir des leçons sur la montagne doit avoir préalablement reçu l'autorisation des autorités concernées de la station. Toute personne prise sur le fait de contrevenir à cette règle ou faisant l'objet de témoignages de clients et/ou d'employés en ce sens pourra se voir refuser l'achat de laissez-passer ou confisquer celui en vigueur.

Laissez-passer

Les laissez-passer ne sont pas inclus dans le prix des leçons (sauf pour l'ini-vélo). L'élève est responsable d'avoir un laissez-passer de remontée valide pour le(s) cours.

Cours de groupe:

Le nombre d'élèves par groupe est approximatif. Aucun remboursement possible une fois le cours commencé.

Responsabilité de l'élève ou de son parent / tuteur / responsable

L'élève ou son parent/tuteur/responsable a la responsabilité de s'assurer que l'équipement utilisé est adéquat, sécuritaire, en bon état. Il doit également divulguer à l'école et au moniteur toute condition médicale préexistante de l'élève susceptible d'avoir un impact sur la pratique du vélo de montagne.

Responsabilité de l'élève:

L'élève doit respecter les consignes reçues du moniteur et respecter en tout temps le Code de conduite en montagne.

Supervision

Le client reconnaît que le vélo de montagne se pratique sur une longue distance ce qui implique que le moniteur n'est pas à proximité de son/ses élève(s) à tout moment et qu'il ne peut intervenir directement en tout temps.

Dans le cadre d'un cours de groupe ou semi-privé, l'attention du moniteur est divisée entre les élèves. Le moniteur ne peut porter son attention sur un élève en particulier en tout temps. L'élève pourrait par ailleurs être amené à emprunter les remontées mécaniques sans la présence de son moniteur dans la même chaise (coordination à l'embarquement).

Report et annulation

En cas d'impossibilité de se présenter à son cours, l'élève ou son parent/tuteur est responsable d'annuler ou de reporter la leçon au plus tard le matin même du cours en composant le 1 866 276-6668, poste 2900.

Reconnaissance des risques et acceptation

L'élève ou son parent/tuteur/responsable accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant des risques ou dangers inhérents et accepte de libérer et exonérer le moniteur, l'école de vélo, la station, ses employés, officiers, représentants et administrateurs de toute responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel pouvant en découler.

➤ **LOCATION D'ÉQUIPEMENT**

Le client déclare que **SkiBromont.com, S.E.C.** lui a bien expliqué le fonctionnement de l'équipement qui fait l'objet de la présente et qu'il en comprend le mode de fonctionnement et d'utilisation.

Renseignements fournis

Le client garantit la véracité des renseignements qu'il a transmis à **SkiBromont.com, S.E.C.** permettant d'ajuster convenablement l'équipement, notamment sa taille, son poids, son âge et son degré de compétence et d'expérience.

Dépôt

Le client s'engage à faire un dépôt de 500 \$ pour toute location de vélo.

Utilisation, modification, entretien ou réparation du matériel loué

Le client s'engage à n'utiliser l'équipement que pour les fins normales et habituelles auxquelles celui-ci est destiné et pour aucune autre fin. Il s'engage également à ne faire ni autoriser quelque personne que ce soit autre que le personnel autorisé de **SkiBromont.com, S.E.C.** à faire quelconque modification, entretien ou réparation à l'équipement, sauf en cas d'urgence. Il s'engage à être le seul utilisateur de l'équipement et à ne pas permettre ni tolérer que l'équipement soit utilisé par quelque autre personne. Le client s'engage à ne pas modifier les réglages techniques.

Bris et dommages sur l'équipement loué

Dans l'éventualité où l'équipement loué ou toute pièce ou partie de celui-ci était endommagé ou n'était pas en bon état pour quelque raison que ce soit, au moment du retour de l'équipement à **SkiBromont.com, S.E.C.**, le client s'engage à assumer tous les frais de réparation, d'entretien et/ou de nettoyage requis pour remettre ledit équipement et toutes lesdites parties et/ou pièces en bon état d'entretien, de réparation et de fonctionnement. Si l'équipement n'est pas réparable, il s'engage alors à payer les montants aux prix de détail mentionnés ci-dessous.

Valeur de remplacement de l'équipement de location

Cadre		Guidon		Roues	
Vélo Descente	2500 \$	Vélo Descente	200 \$	Vélo Descente	200 \$
Vélo Enduro	2500 \$	Vélo Enduro	200 \$	Vélo Enduro	200 \$
Vélo Sentier	500 \$	Vélo Sentier	100 \$	Vélo Sentier	100 \$
Vélo Junior	350 \$	Vélo Junior	75 \$	Vélo Junior	75 \$
Selle télescopique	500 \$				

Tous les prix sont affichés taxes en sus

Le client peut se prévaloir de l'option Bris Majeur à la signature du contrat qui le protège de tout paiement en cas de bris sur l'équipement.

Responsabilité en cas de dommage(s) matériel(s), corporel(s), blessure(s) ou décès

Le client déclare être pleinement conscient des risques que présente le sport auquel cet équipement est destiné. Le client dégage et s'engage à tenir indemne **SkiBromont.com, S.E.C.**, ses propriétaires, actionnaires, administrateurs, agents et employés, de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, à l'égard de tout dommage (matériel ou corporel), blessure(s) et/ou décès qui lui serait causé ou qui serait causé à quelque personne ou bien que ce soit pour quelque raison que ce soit y compris, sans s'y limiter, par suite de négligence, du choix, du montage, de l'entretien, du réglage et/ou de l'utilisation de l'équipement loué. Il assume

personnellement l'entière responsabilité de tous lesdits dommages et/ou blessures et/ou décès et convient d'indemniser **SkiBromont.com, S.E.C.** et toutes les personnes ci-dessus mentionnées de toute réclamation qui pourrait être formulée contre l'une ou plusieurs d'entre elles.

----- PARC AQUATIQUE ET ACTIVITÉS EN MONTAGNE

➤ Laissez-passer

Le client doit présenter et valider son laissez-passer à la guérite du Parc aquatique pour se procurer un bracelet qui lui donne accès aux activités.

➤ Orages et intempéries

En cas d'orage, toutes les activités sont fermées pour une durée minimale de 30 minutes après le dernier coup de tonnerre. En cas de météo défavorable rendant les conditions dangereuses pour certaines activités, la montagne pourrait cesser ses activités, en partie ou en totalité, pour une durée indéterminée, et ce, sans préavis.

----- ENGAGEMENT

Cette entente par ses droits, rôles et fonctions entre les parties est régie par les lois de la province de Québec qui sont applicables dans cette province, sans égard aux autres juridictions. Tous litiges impliquant les parties de cette entente seront présentés uniquement dans la juridiction exclusive des tribunaux de la province de Québec, district de Bedford.

Le signataire s'engage à respecter et à faire en sorte que tous les membres de sa famille, détenteurs de laissez-passer de saison, clients de nos différents produits et services, respectent les règlements et consignes de sécurité en vigueur à **SkiBromont.com, S.E.C.** Le cas échéant, il s'engage à informer tous les membres de sa famille ou de son groupe des conditions du présent document et des obligations incombant au détenteur d'un laissez-passer ou client des différents produits et services.

En signant ici, j'accepte les conditions et risques mentionnés au présent contrat pour l'avoir lu et compris.

J'ai lu et j'accepte volontairement et librement les conditions, comprenant les clauses d'exonération de responsabilité.

Signature : _____ Date : _____ (JJ / MM / AAAA)

Nom client : _____ Date de naissance : _____ (JJ / MM / AAAA)

Courriel : _____

Je consens à recevoir des communications électroniques de Bromont, montagne d'expériences comme, sans s'y limiter, des infolettres, des promotions et des offres exclusives.

TERMS AND CONDITIONS FOR ALL PRODUCTS AND SERVICES

The masculine gender is used without any discrimination and for the sole purpose of lightening the text.

ANY TYPE OF PASSES (LIFT TICKETS AND SEASON PASSES) ARE PERSONAL, NON-ASSIGNABLE, NON-TRANSFERABLE AND NON-REFUNDABLE.

➤ **Acknowledgment and acceptance of risks**

Anyone who purchases a Bromont, montagne d'expériences pass recognizes that snow sports, mountain biking, aquatic or mountain activities, as well as the use of ski lifts, carry inherent dangers, regardless of one's level of ability. The customer releases and exonerates SkiBromont.com, S.E.C., its owners, shareholders, directors, agents, and employees, from all liability, of any nature whatsoever, direct or indirect, for any MATERIAL OR CORPORATE DAMAGE, injury(ies) and/or death that would be caused to him or any person or property for any reason whatsoever. He assumes full responsibility for all such damage and/or injury and/or death and agrees to indemnify SkiBromont.com, S.E.C., and all of the above-mentioned persons for any claim that may be made against one or more of them.

➤ **Covid-19 preventive measures to be respected**

Bromont, montagne d'expériences is committed to implementing all the means necessary to ensure a safe visit. Any individual or group of individuals who do not comply with any of the instructions regarding sanitary measures put in place by the resort must leave the premises at the request of the staff.

As a season pass holder, I hereby certify that I have read the preventive measures to be respected which are presented on the Bromont, montagne d'expériences website before visiting the resort: <https://www.bromontmontagne.com/mesures-preventives-covid-19/?act=2>.

VACCINATION PASSPORT

The vaccination passport (for ages 13 and up) accompanied by official ID is now requires to take the chairlifts at Bromont, montagne d'expériences until March 11, 2022 inclusive. It may be required again at a later date depending on the requirements of the Public Health Department and a government decree. Individuals who do not live in Quebec must present their valid photo ID with an address outside Quebec and official proof of vaccination against COVID-19 issued by their country or province in Canada.

A season pass, Apex card or day ticket holder must present their vaccination passport and official ID at the request of an employee. The holder understands that a false declaration will result in the loss of his right of access for the season without notice or refund.

➤ **Legal Deposit**

A refundable deposit of 5\$ (GST and QST not applicable) might be requested to the client who does not already own a rechargeable Bromont, Montagne d'expériences card, for all our kind of passes. The deposit will be remitted when the card is returned in a good condition in any of our services points.

If the card is **forgotten, lost, or stolen**, a new pass will then be issued to the client for the moderate sum of \$10 taxes included, excluding the \$ 5 deposit.

➤ **Family season pass or 4+ group rates purchase**

The payer of the present commits to inform all members of his/her family or all members of the group, of the terms and regulations of this document and all the obligations incumbent upon them. Members registered for a family or group membership cannot be modified after purchase.

➤ **Use of the Pass**

The pass holder acknowledges that the pass is for his personal use only and that any other use may result in serious consequences, such as definite cancellation of the pass or he may be liable to pursuits to the criminal who can entail a fine or a prison sentence of a maximal period of two (2) years ("fraud", article 380 of the Criminal Code). Photos are taken at the chairlift's gates and at the Park entrance to control holders' identity.

➤ **Fault**

The holder caught committing a crime on the territory of **SkiBromont.com, S.E.C.** could have his pass suspended or terminated without notice or refund (for example a holder caught stealing or lending his pass). **SkiBromont.com, S.E.C.** also reserves the right to impose a fine. Any pass issued remains the property of **SkiBromont.com, S.E.C.**, and requires the holder to return the pass to the resort upon request.

➤ **Schedule Change**

SkiBromont.com, S.E.C. reserves the right to modify its schedule and to close in whole or in part, without notice, its facilities, activities, or site, depending on weather, traffic, Power Demand Management program or any other reason.

➤ **Responsibility / Security**

The pass holder assumes full responsibility for any damages of any kind resulting from failure to comply with **safety rules and regulations** and in effect releases and exonerates **SkiBromont.com, S.E.C.** for any damage(s) related to such shortcomings.

----- **SKI**

Snow sport

The following are considered snow sports: skiing, ski touring, snowboarding, telemark, or any related discipline that can be practised on the mountain.

* Snowshoeing in the mountains is permitted and at the client's risk.

➤ **Helmet**

Wearing a helmet is strongly recommended by the authorities and all the services of the mountain. However, it is mandatory in the snow parks.

➤ **Mountain Code of Conduct**

Code adopted under the Act respecting safety in sports.

This Code applies to all persons practising Snow Sports.

1. Keep your speed in check, and always control your direction. Make sure you can stop and avoid any person or obstacle at all times.
2. Yield to persons downhill, and choose a course that ensures their safety.
3. Only stop if you can be seen from above, and never obstruct the trail.
4. Yield to skiers and riders uphill of you when entering a trail, or at intersections.
5. If you are involved in or witness an accident, remain at the scene and identify yourself to a Ski-Patroller.
6. Always use and wear the appropriate device to prevent runaway equipment.

7. Do not use lifts or trails if you are under the influence of drugs or alcohol.
8. Obey all signs and warnings and never venture off the trails or onto a closed trail.

The practice of Snow Sports has an inherent risk and danger that you should be aware of. For a safe and enriching experience, you should respect the Mountain Code of Conduct at all times and always show courtesy to others.

You must obey all other rules, signs, or markings which are placed and physically defined by the station.

INHERENT RISK AND DANGERS

The following elements constitute, among others and non-restrictive, some of the inherent risk and dangers the skier/snowboarder must be aware of:

1. Changing climatic conditions;
2. Variation in the degree of slope inclination;
3. Mountain’s natural conditions, such as the presence of pits, crevices, and streams, rocks, bare spots, bushes, shrubs, lumps of earth, trees, tree growths, stumps as well as any natural obstacle;
4. The presence of ice and ice patches; above and/or below the snow surface; any condition changes on the skiable surface.
5. Any/all collision with another skier/snowboarder or any person;
6. The presence of pylons, poles and other structures used in exploiting the station as well as collision with these elements;
7. The use of mechanical lifts;
8. The presence of mobile maintenance equipment, emergency vehicles as well as snowmaking equipment.

➤ **Pass validity**

The pass holder must have a proper understanding of the **skiable times permitted by his pass** (see next page). People found skiing at times that are not included in their enrolment may have their pass suspended and may even be fined.

SEASON PASSES	
ANYTIME	Valid every day, from opening to closing
ZENITH	<p>* During the spring 2022 sale, this product will be valid according to its regular validities for the end of the 2021-2022 season.</p> <p>Valid from Monday to Friday, from opening to closing, and on weekends from 12 PM to the closure.</p> <p>Exclusions – Valid as of 12 PM:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Every day of the holiday season (December 26, 2022, to January 8, 2023). • During South Shore Spring Break 2023; <p>Bonus – Valid every day, from opening to closing:</p> <ul style="list-style-type: none"> • From the opening of the season until December 25, 2022; • Spring 2023 - Valid anytime after the night skiing closed.

ALMOST ANYTIME	<p>* During the spring 2022 sale, this product will be valid according to its regular validities for the end of the 2021-2022 season.</p> <p>Valid from Monday to Friday, from opening to closing, and on weekends from 3 PM.</p> <p>Exclusions – Valid as of 3 PM:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Every day of the holiday season (December 26, 2022, to January 8, 2023). • During South Shore Spring Break 2023; <p>Bonus – Valid every day, from opening to closing:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spring 2023 - Valid anytime after the night skiing closed.
7-NIGHT	<p>Valid every day, from 5 PM to closing and this, until the end of night skiing.</p> <p>Exclusions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Night skiing not available on December 24. <p>Bonus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spring 2023 - Valid during the day after the night skiing closed.
SEMAINE MAX	<p>Valid from Monday to Friday, from opening to closing, all season long.</p> <p>Exclusions – Valid from 5 PM to closing:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Every day of the holiday season (December 26, 2022, to January 8, 2023). • During South Shore Spring Break 2023.
M2J	<p>Valid from Tuesday to Thursday, from opening to closing, all season long.</p> <p>Exceptions – Non-valid:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Every day of the holiday season (December 26, 2022, to January 8, 2023). • During South Shore Spring Break 2023.
MONT SOLEIL	<p>Valid every day from opening to closing on the Mont Soleil slope side only (lifts #1 and #2). Valid on Mont Brome as of the final closing of Mont Soleil at the end of the 2022-2023 season.</p>
MULTI-TICKETS PASSES	
APEX CARD	<p>Pass including 2 to 8 tickets valid at all times, without any restrictions for the current season.</p> <p>Non-transferable individual card</p> <p>Credit applicable for a season pass purchase.</p>
<i>For more information on the pass validities, go to the Customer Service or visit WWW.SKIBROMONT.COM.</i>	

➤ **SKI SCHOOL**

The only **ski or snowboard lessons authorized on the mountain** are those sold and registered by the Ski School of **SkiBromont.com, S.E.C.** Anyone interested in offering ski or snowboard lessons on the mountain must have received prior authorization from the resort's relevant authorities. Anyone caught contravening this rule or being the subject of testimonials from customers and/or employees may be refused the purchase of a pass or have the current one confiscated.

Passes

The pass is not included in the price of the lesson (except for the Ini-ski, Ini-surf, Défi-ski, and Défi-surf). The student is responsible for having a valid pass during the whole lesson(s).

Group Lessons

The number of students per group is approximate. There is no refund once the group program has begun. In case of the absence of the student, the lesson is lost.

Parent/Guardian/Person Responsible or Participant's Responsibility

The student or his parent/guardian/person responsible has the responsibility to ensure that the equipment is appropriate, safe, and in good condition. He also has the responsibility to disclose to the school and to the instructor any pre-existing medical condition of the student that may have an impact on the skiing/telemarking/snowboarding practice. It is recommended that the student wear a helmet.

Student responsibility

The student has the responsibility to follow and apply the teachings of the instructor and to respect the Mountain Code of Conduct.

Supervision

The client acknowledges that snow sports take place over a large area, which means that the instructor is not close to his student(s) and cannot directly intervene at all times.

During a group or semi-private lesson, the instructor's attention is divided among the students and he cannot supervise and maintain visual contact with his student(s) at all times. The student may have to use chairlifts without the presence of his instructor on the same chair (coordination when loading).

Private, Semi-Private Lessons or Initiations Postponements

It is the student's responsibility to reschedule his lesson before 7 am, the day of the lesson by dialling 1-866-276-6668 extension 2701. No refund or credit for private lessons or initiations course.

Acknowledgment and acceptance of risks

The student or his parent/guardian/person responsible accepts to bear the entire responsibility for any bodily injury, moral damage or property damage resulting from the inherent risks or dangers and accept to exonerate the instructor, the ski/mountain bike school, the station, its employees, officers, representatives, and administrators from any liability for any bodily injury, moral damage or property damage resulting therefrom.

➤ **EQUIPMENT RENTAL**

The client acknowledges that **SkiBromont.com, S.E.C.** has fully explained the use and the functioning of the equipment rented by virtue hereof and that he fully understands the use and the functioning of this equipment.

Personal information:

The client guarantee that all the information provided to **SkiBromont.com, S.E.C.** including, without limitation, information about his height, weight, age, degree of competence, and experience, is truthful and accurate.

Deposit (high-performance skis rental only)

The client agrees to pay a 500\$ deposit for any high-performance skis.

Bindings

The customer assumes the responsibility of ensuring that the visual indicators on its bindings correspond to the tensions indicated in this rental contract. He undertakes not to touch the tension adjustment of the bindings.

He acknowledges and accepts that the ski-boot-binding assembly may not be triggered systematically or in all circumstances and he acknowledges having been duly informed that it is impossible to predict every situation which will or will not trigger it. The customer waives any guarantee of security, legal or conventional, concerning the equipment and / or any damage of which this could be the cause.

Use, Modifications, Maintenance or Repair to the Rented Equipment

The customer agrees to use the equipment only for the normal and customary purposes for which it is intended and for no other purpose. In the case where the rented equipment or any parts are damaged or are not in good condition, for any reason, upon return of the equipment to SkiBromont.com, S.E.C., the customer agrees to assume all repair, maintenance and/or cleaning costs required to return the said equipment and all said parts and/or components to SkiBromont.com, S.E.C. in good condition for maintenance, repair, and operations. If the equipment is not repairable, then the customer agrees to pay the amounts at the retail prices listed below.

Replacement value of rental equipment

Skis and bindings	400 \$
Snowboard and bindings	500 \$
Poles	20 \$
Demo skis and bindings	800 \$
Ski or snowboard boots	200 \$
Snowshoes	70\$
Touring skis and bindings	900\$
Touring skins	100\$

Taxes are not included in these prices.

Furthermore, in all cases, without limitation to all the other rights and recourses of **SkiBromont.com, S.E.C.**, the daily cost mentioned herein shall continue to be payable for as long as the equipment and all its parts have not been returned to **SkiBromont.com, S.E.C.** in good state and condition.

Interest

All the amounts owed to **SkiBromont.com, S.E.C.** shall bear interest, from their due date, at the rate of 19,6% per year (1,5% per month), calculated and compounded monthly.

Responsibility in case of any damage, injury, and /or death

The customer declares to be fully aware of the risks presented by the sport for which this equipment is intended. He releases and agrees to indemnify **SkiBromont.com, S.E.C.** and its owners, shareholders, directors, agents and employees from any and all liabilities, direct or indirect, of any nature, for any damage, injury, and /or death to himself or any person or property resulting from any reason or cause whatsoever, including, without limitations, negligence, selection, installation, maintenance, adjustment and/or use of the equipment object of this contract. He accepts full and entire liability and responsibility for all such damages and/or injuries and/or death and agrees to indemnify **SkiBromont.com, S.E.C.**, and all the above-mentioned persons from any claim which might be made against any of them.

----- MOUNTAIN BIKE

➤ **Thunderstorms and bad weather**

In the event of a thunderstorm, all activities are closed for a minimum of 30 minutes after the last thunderclap. In the event of unfavourable weather making conditions dangerous, the mountain could cease its activities for an indefinite period without notice.

➤ **Mountain bike code of conduct**

1. Wearing a helmet is mandatory.
2. As getting on the main lodge level, the pass holder should always walk next to his mountain bike.
3. We strongly suggest never to ride on the mountain trails **alone**.
4. A complete inspection of mountain bikes is strongly recommended before use.
5. Obey all signs and warnings and never venture off the trails or onto a closed trail.
6. Any rules and/or signage issued in the context of particular activities and delineated by SkiBromont.com, S.E.C. must be respected at all times.

➤ **MOUNTAIN BIKE SCHOOL**

The only **mountain bike lessons authorized** on the mountain are those sold and registered by the Mountain Bike School of **SkiBromont.com, S.E.C.** Anyone interested in offering lessons on the mountain must have received prior authorization from the resort's relevant authorities. Anyone caught in the act, or being the subject of testimonials from customers and/or employees may be refused the purchase of a pass or confiscate the pass in force.

Passes

The pass is not included in the price of the lesson (exclusion: Ini-Vélo). The student is responsible for having a valid pass during the whole lesson(s).

Group Lessons

The number of students per group is approximate. No refunds once the class has started.

Parent/Guardian/Person Responsible or Participant's Responsibility

The student or his parent/guardian/person responsible has the responsibility to ensure that the equipment is appropriate, safe, and in good condition. He also has the responsibility to disclose to the school and to the instructor any pre-existing medical condition of the student that may have an impact on the mountain biking practice. It is recommended that the student wear a protective helmet.

Student responsibility

The student has the responsibility to follow and apply the teachings of the instructor and to respect the Mountain Bike Code of Conduct.

Supervision

The client acknowledges that mountain bike activities take place over a great distance, which means that the instructor is not close to his student(s) and cannot directly intervene at all times.

During a group or semi-private lesson, the instructor's attention is divided among the students and he cannot supervise and maintain visual contact with his student(s) at all times. The student may have to use chairlifts without the presence of his instructor on the same chair (coordination when loading).

Postponement and cancellation

If a student is unable to attend class, it is the responsibility of the student or parent/guardian to cancel or reschedule the lesson not later than the morning of the class by calling 1-866-276-6668 ext. 2900.

Acknowledgment and acceptance of risks

The student or his parent/guardian/person responsible accepts to bear the entire responsibility for any bodily injury, moral damage or property damage resulting from the inherent risks or dangers and accept to exonerate the instructor, the mountain bike school, the station, its employees, officers, representatives and administrators from any liability for any bodily injury, moral damage or property damage resulting therefrom.

➤ **EQUIPMENT RENTAL**

The client acknowledges that **SkiBromont.com, S.E.C.** has fully explained the use and the functioning of the equipment rented by virtue hereof and that he fully understands the use and the functioning of this equipment.

Personal information:

The client guarantee that all the information he has given to **SkiBromont.com, S.E.C.** including, without limitation, information about his height, weight, age, degree of competence, and experience, is truthful and accurate.

Deposit

The client agrees to pay a 500\$ deposit for any bike rental.

Use, modifications, maintenance or repair to the rented equipment

The client agrees to use the equipment only for its normal and standard use and for no other purpose. He also agrees that he will not perform any modification, maintenance, or repair to the equipment, nor authorize or tolerate that any person (except for **SkiBromont.com, S.E.C.**) perform any such modification, maintenance or repair, except in case of emergency. He agrees that he shall be the sole and only user of the equipment and that he shall not authorize nor tolerate that the equipment is used by any other person whatsoever.

Breakage and Damage to Rented Equipment

In the case where the rented equipment or any parts are damaged or are not in good condition, for any reason, upon return of the equipment to SkiBromont.com, S.E.C., the customer agrees to assume all repair, maintenance and/or cleaning costs required to return the said equipment and all said parts and/or components to SkiBromont.com, S.E.C. in good condition for maintenance, repair, and operations. If the equipment is not repairable, then the agrees to pay the amounts at the retail prices listed below.

Replacement value of rental equipment

Frame		Handlebar		Wheel	
Downhill bike	2500 \$	Downhill bike	200 \$	Downhill bike	200 \$
Enduro bike	2500 \$	Enduro bike	200 \$	Enduro bike	200 \$
Cross-country bike	500 \$	Cross-country bike	100 \$	Cross-country bike	100 \$
Junior bike	350 \$	Junior bike	75 \$	Junior bike	75 \$

Telescopic saddle	500 \$
-------------------	--------

Taxes are not included in these prices.

The client can avail himself of the Major Breakage option at the signing of the contract which protects him from any payment in the event of breakage on the equipment.

Responsibility in case of any damage, injury, and /or death

The client declares that he fully understands that the sport for which this equipment is to be used entails inherent and other risks and that injuries are a common and ordinary occurrence of this sport.

The client release and agree to indemnify **SkiBromont.com, S.E.C.** and its owners, shareholders, directors, agents and employees from any and all liabilities, direct or indirect, of any nature, for any damage, injury, and /or death to himself or any person or property resulting from any reason or cause whatsoever, including, without limitations, negligence, selection, installation, maintenance, adjustment and/or use of the equipment object of this contract. He accepts full and entire liability and responsibility for all such damages and/or injuries and/or death and agrees to indemnify **SkiBromont.com, S.E.C.**, and all the above-mentioned persons from any claim which might be made against any of them.

----- WATERPARK AND MOUNTAIN ACTIVITIES

➤ **Passes**

At the entrance of the park, the pass holder must present his pass to get a bracelet mandatory to enjoy the activities.

➤ **Thunderstorms and bad weather**

In the event of a thunderstorm, all activities are closed for a minimum of 30 minutes after the last thunderclap. In the event of unfavourable weather making conditions dangerous, the mountain could cease its activities for an indefinite period without notice.

----- ENGAGEMENT

This agreement by its rights, roles, and functions between the parties is governed by the laws of the province of Quebec which are applicable in this province, without regard to other jurisdictions. All disputes involving the parties to this agreement will be presented only in the exclusive jurisdiction of the courts of the province of Quebec, district of Bedford.

The signatory undertakes to respect and ensure that all members of his family, season pass holders, customers of our various products and services, comply with the regulations and safety instructions in force at **SkiBromont.com, S.E.C.** He undertakes to inform all members of his family or his group of the terms and conditions of this document and the obligations incumbent on the holder of a pass or customer of the various products and services.

By signing, I accept the terms and risks mentioned in this contract and acknowledge that I have read it and understood it.

I have read the release of liability and waiver agreement and I voluntarily agree to the terms of this agreement.

Signature : _____ Date : _____ (JJ / MM / AAAA)

Name : _____ Birthdate : _____ (JJ / MM / AAAA)

E-Mail : _____

I agree to receive emails of Bromont, montagne d'expériences such as newsletters, promotions, and exclusive offers.